

Bulletin *d'information* **VIC-SUR-CÈRE**

ÉDITION SPÉCIALE CENTRE HISTORIQUE - NOVEMBRE 2024



Faire battre le
coeur historique



Ville de
Vic-sur-Cère

Bulletin d'information Édition spéciale centre historique



- 4 C'est quoi « Petites villes de demain ? »
- 5 Rencontres croisées : ils oeuvrent à la réussite du projet de revitalisation du centre historique
- 7 Plan de rénovation des façades avec la Fondation du patrimoine
- 8 De grands projets pour penser demain : redynamiser le centre-bourg historique
- 10 Centre-historique : chronologie d'une renaissance
- 12 ZOOM – Quand Vic-sur-Cère rime avec vert : végétalisation du bourg
- 14 Fondation Bertrand : au cœur de la cité faire renaître le lien social
- 16 Label « Petites Cités de Caractère » : Vic candidate
- 18 Requalification de la traverse de Vic-sur-Cère: faire des contraintes, un atout
- 19 Je fais des travaux : ce qu'il faut savoir

« *Faire battre le cœur historique c'est aussi s'engager pour l'avenir* »



Améliorer notre communication est un axe important que nous souhaitons développer dans les prochains mois.

Aussi, mon équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous présenter notre nouveau bulletin d'information. Celui-ci vous permettra d'avoir des informations sur les réalisations et les projets de la commune et sur les activités de la cité.

Les pages FACEBOOK de la Mairie et de la Médiathèque de Vic-sur-Cère sont également un moyen important de communiquer avec vous, tout comme le site internet.

Pour sa première, le magazine municipal se présente en format édition spéciale. Ce numéro d'automne 2024 va vous présenter un état d'avancement des travaux engagés pour répondre à un de nos engagements : faire battre le cœur du centre historique et l'associer aux grands projets de transformations de notre cité.

Malgré un début de mandat perturbé par la crise sanitaire puis par la crise inflationniste, nous avons voulu maintenir notre ambition de travailler à l'amélioration de qualité du cadre de vie ainsi que des espaces publics pour faire de notre village un territoire accueillant, dynamique et solidaire.

Ainsi, un des projets phares, la requalification du centre historique, a vu s'engager en janvier dernier la phase chantier. Cette opération s'articule dans le cadre d'une démarche de travail globale, validée au niveau national, à travers le dispositif de Petites Villes de Demain.

Au-delà des travaux des espaces publics du cœur médiéval, d'autres opérations sont en mouvement. Certaines sont en faveur de l'habitat notamment l'OPAH de la Communauté de Communes ou encore l'Opération communale de rénovation des façades animée en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Faire battre le cœur historique c'est aussi s'engager pour l'avenir en conciliant valorisation du patrimoine et amélioration du lien social. L'opération de la Fondation Bertrand illustre parfaitement cette combinaison.

Enfin vous prendrez connaissance d'une ambition forte de la municipalité qui a œuvré toute l'année pour présenter une candidature au label Petites Cités de Caractère.

Toujours à votre écoute, soyez assurés de notre détermination et responsabilité à rendre notre commune toujours plus agréable à vivre au quotidien.

Annie Delrieu

Maire de Vic sur Cère



C'est quoi « *Petites Villes de Demain* » ?



Juillet 2021, Vic-sur-Cère devient une « Petites Villes de Demain ». Ce programme accompagne les collectivités de moins de 20 000 habitants dans la réalisation de projets ambitieux de revitalisation et de développement local. Grâce à cette initiative, les petites villes comme Vic-sur-Cère peuvent bénéficier de ressources supplémentaires et d'une expertise pour relever les défis contemporains, tout en améliorant la qualité de vie de leurs habitants et en préservant leur rôle central dans la dynamique territoriale.

Un dispositif national d'accompagnement

En France, plus de 1600 communes participent à ce programme dont 25 sur le département du Cantal. 3 Milliard d'euros sont alloués dans cet accompagnement des collectivités jusqu'en 2026. Un programme mis en place par l'État et piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin de renforcer les moyens des élus pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire lors de leur mandat.

Un programme qui bénéficie à Vic-sur-Cère

Depuis son entrée dans le dispositif, de nombreux projets voient déjà le jour à Vic-sur-Cère. Les travaux de rénovation du centre historique ont débuté. Ils permettront de revitaliser le centre-bourg et renforcer son attractivité mais aussi valoriser son riche patrimoine. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet aussi de rendre le cœur de la ville plus attractif pour les nouveaux arrivants. Ce dispositif permet aux propriétaires de bénéficier d'aides pour rénover leurs logements. Un travail sur les commerces de proximité a également été engagé. Dans ce bulletin, la plupart des projets présentés sont rendus possibles grâce à ce dispositif.

Ce programme de revitalisation est le fruit d'une collaboration entre l'État, le Conseil Départemental du Cantal, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, et bien sûr, la municipalité. Avec l'engagement de l'équipe municipale et de Marie-Amélie Péan, cheffe de projet, c'est un projet collectif pour que Vic-sur-Cère soit, demain, une ville toujours plus attractive, plus dynamique et plus respectueuse de l'environnement.



Ils oeuvrent **à la réussite** du projet de *revitalisation du centre historique*



Marie-Amélie Péan

Cheffe de projet
Petites villes de
demain

Quels sont les projets prioritaires que vous avez identifiés pour la commune de Vic-sur-Cère ?

La commune est signataire d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur la période 2023-2026 qui l'engage sur la réalisation de différents projets en faveur de la redynamisation du centre-bourg, dans les domaines de l'habitat, de l'économie locale, des mobilités, de l'offre de services, et de la transition écologique.

Ce qui m'anime c'est de pouvoir révéler et mettre en valeur tous les atouts de la commune. Cet engagement au service du cadre de vie est d'autant plus motivant pour candidater à des labels ou appels à projet. L'enjeu pour Vic-sur-Cère est à la fois de capitaliser sur son histoire et son patrimoine, tout en s'inscrivant dans l'avenir.

Pourquoi les enjeux climatiques sont-ils importants dans des projets comme ceux que vous portez, et qu'est ce qui est fait dans ce sens ?

Les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer au niveau local pour maintenir la biodiversité et limiter le bilan carbone. C'est une dynamique à insuffler dans tous les projets, par exemple dans l'aménagement des espaces publics. Ainsi dans le centre historique nous allons créer de nouveaux massifs de plantations et végétaliser les pieds de murs, ce qui permettra à la fois d'apporter de la biodiversité et de favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales.

En matière de biodiversité la commune a également engagé :

- un plan de gestion du patrimoine arboré, afin de diagnostiquer l'ensemble des arbres situés

sur l'espace public et d'établir des préconisations de gestion et d'entretien. Le but est de conserver le plus possible ce patrimoine arboré, et le cas échéant de programmer son renouvellement par de nouvelles plantations.

- une modernisation de l'éclairage public pour préserver la "trame noire" avec le passage aux leds et l'extinction nocturne.

D'autres types de projets concourent directement à réduire les émissions carbone comme la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, ou encore l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.



Lisiane Chanut

Architecte
Atelier du Rouget
Simon Teyssou

Quelle est la philosophie du projet ?

Lorsque nous avons abordé le projet de réaménagement du centre-bourg de Vic-sur-Cère, nous avons relevé plusieurs enjeux auxquels le projet urbain et paysager allait devoir répondre.

En premier lieu, la qualité des revêtements de sol : il nous fallait imaginer une typologie de rues et de places complètement nouvelle en lieu et place de la nappe de bitume qui recouvrait l'intégralité de l'espace public à l'origine. Pour retrouver une richesse de textures et de dessins de sols à même de s'accorder avec la qualité exceptionnelle du patrimoine bâti du centre historique, nous avons choisi la pierre. Les pierres taillées dans du basalte de Bouzantès, extrait à Saint Flour, se retrouvent en pavage devant les entrées riveraines, en murets et en marches. Le galet rond en provenance de Brassac-les-Mines, dans l'esprit des anciennes calades, se retrouve en bordure de chaussée ou en caniveau central. Au niveau de la place de l'Église, les galets de l'Allier présentent une finition épatée plus confortable pour la marche.



En second lieu, le projet prévoit un meilleur équilibre de l'espace laissé aux différents usagers. À l'origine « tout voiture », le parti pris du projet est de redessiner l'espace public pour donner aux habitants non seulement la possibilité de circuler, mais aussi de s'asseoir, de se retrouver pour une pétanque, de s'installer pour lire. Ces lieux prennent la forme de terrasses étagées devant l'église ou le square dit St Remy, de cheminements réservés aux piétons, ou encore d'espaces de seuils le long des maisons favorisant l'appropriation de leur pas de porte par les habitants.

Enfin, il s'agissait également pour l'équipe de maîtrise d'œuvre (Atelier du Rouget et Cabinet Cros) de maximiser les espaces végétalisés. À la fois dans un but d'embellissement grâce à une palette végétale adaptée aux conditions du centre-ville, mais aussi afin de désimperméabiliser le maximum de surfaces. En dehors des terrasses enherbées des deux espaces publics majeurs, de nombreuses fosses de plantation en pied de façade permettent de retrouver une présence végétale même dans des rues étroites comme la rue Civile, ou la rue Cap del Lioc.



Isabelle Mellin

Adjointe en charge du cadre de vie, patrimoine, culture

Pourquoi travailler sur le Vic ancien était une priorité pour la municipalité ?

Que l'on soit vicois de naissance ou d'adoption, on tombe très vite sous le charme de notre commune qui se démarque par un patrimoine naturel et architectural d'une grande qualité comme chacun d'entre nous peut s'en rendre compte.

Devant ce constat de part ma sensibilité et après avoir échangé avec d'autres élus cantaliens, des habitants et des visiteurs, il m'est apparu, et cette vision est partagée par toute l'équipe municipale, évident qu'il fallait que l'on travaille avec et sur notre patrimoine pour mettre en avant l'attractivité de notre commune.

Quelles sont les actions mises en place pour y parvenir ?

C'est pour cela et avec l'ambition de nous inscrire dans la démarche de labellisation « Petites Cités de Caractère » que dès 2022 nous avons candidaté à un appel à projet pour la réalisation d'« ateliers révélations » de notre territoire qui nous a permis au travers de 3 ateliers participatifs d'écrire un récit partagé « d'un versant à l'autre » mettant en avant les singularités de notre commune.

Ainsi en intégrant, comme nous l'espérons, le réseau des « Petites Cités de Caractère » au côté des 7 autres communes déjà labellisées dans notre département, nous espérons mettre un nouveau coup de projecteur sur notre commune tout en sachant que cela nous engage à poursuivre la mise en valeur de notre commune comme c'est actuellement le cas avec la 1ère tranche de travaux sur le Vic historique.

Cela représente un travail de longue haleine et exigera de la part de tous un respect de notre patrimoine c'est pour quoi nous avons décidé avec la communauté de communes de prescrire l'élaboration d'un outil complémentaire au Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) à savoir un Site Patrimonial Remarquable (SPR) qui aura pour objectif de préciser sur les secteurs patrimoniaux de notre commune ce qu'il est possible de faire ou non sur le bâti.



Plan de rénovation des façades avec la Fondation du patrimoine

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la municipalité de Vic-sur-Cère, en partenariat avec la Fondation du patrimoine et avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, se mobilise pour valoriser et embellir le centre historique de notre commune. Ce programme, qui s'étendra sur la période 2024-2026, s'adresse aux propriétaires d'édifices privés situés dans le périmètre du « vieux Vic ». Il offre une aide financière et un accompagnement pour la rénovation des façades, murs et ferronneries visibles depuis la voie publique.

Pourquoi cette initiative ?

Le cœur historique de Vic-sur-Cère regorge de trésors architecturaux et de bâtiments historiques qui méritent d'être préservés et mis en valeur. Pour cela, la commune a signé une convention avec la Fondation du patrimoine, permettant aux propriétaires de bâtiments résidentiels, commerciaux ou administratifs de bénéficier d'une aide financière pour les travaux de rénovation de leurs façades.

Les rues concernées sont les rues du Baillage, Bertrand, du Calvaire, Cap del Lioc, du Docteur Civiale, Laborie, Cavaroc, du Moine de Montaudon, Pierre de Cols, la place de l'église et Saint Rémy.

Quels avantages pour les propriétaires ?

Grâce à ce partenariat, les propriétaires éligibles pourront obtenir des aides couvrant jusqu'à 50 % du montant des travaux éligibles (subventions plafonnées à 4000€ commune + région), ainsi qu'une aide complémentaire de la Fondation du patrimoine sous la forme de subvention jusqu'à 8000€ ou de la déduction fiscale.

BON À SAVOIR ! Les aides sont cumulables avec celles de l'ANAH, renseignez-vous auprès de Cantal Rénov'Énergie (04 71 46 48 00)

Les travaux éligibles incluent :

Ravalement des façades : badigeons simples, réfection des joints, ou ravalements complets,

Rénovation des menuiseries : remplacement ou remise en peinture des menuiseries d'au moins une façade,

Ferronneries : remise en état des ferrures et éléments décoratifs métalliques.

Les étapes pour bénéficier du programme

1. Contactez la Fondation du patrimoine pour établir un rendez-vous sur place avec le délégué local.
2. Constituez votre dossier de demande de label de la Fondation du patrimoine et de demande de subvention.
3. Le dossier sera instruit par la Fondation et soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour validation.
4. Une fois le label obtenu, déposez votre déclaration préalable de travaux en mairie.
5. Une fois les aides et l'autorisation de travaux obtenues, vous disposez de 3 ans pour réaliser vos travaux.

« L'opération Façades » est une bonne occasion pour les propriétaires de rénover leur bien tout en participant activement à la dynamique de valorisation du centre historique.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la Fondation du patrimoine ou contactez directement la mairie.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter la mairie :

**petitesvillesdedemain@carlades.fr
04 71 47 89 69**

**OU la Fondation du patrimoine
04 73 30 90 01**

auvergne@fondation-patrimoine.org

De grands projets pour penser demain : *redynamiser le centre-bourg historique*



Ca y est ! Les vieilles pierres du centre historique de Vic-sur-Cère assistent, depuis le début de l'année aux premiers coups de pelle. L'ambitieux projet de requalification du cœur historique est en marche. Porté par la municipalité, cette initiative s'inscrit dans le programme national « Petites Villes de Demain » et vise à revitaliser le bourg ancien et valoriser le patrimoine. Découvrez l'avancée des étapes de ce grand chantier, qui se concrétise.

Un projet indispensable

Le centre-bourg, avec son patrimoine architectural riche, est le cœur de notre identité. Malheureusement, au fil du temps, certains de ses espaces ont perdu de leur attractivité, ce qui a affecté le dynamisme économique et social de notre ville. L'objectif principal de cette requalification est de redynamiser Vic-sur-Cère, tout en préservant et en valorisant son patrimoine. Les travaux visent à rendre le centre historique plus accueillant pour les habitants, les commerçants et les visiteurs.

Les travaux avancent à grands pas

Les premiers mois de travaux ont permis des avancées importantes et nécessaires comme le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement en partenariat avec la Communauté de communes. Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été séparés et les canalisations vieillissantes (certaines en amiante) ont été remplacées. L'infiltration naturelle des sols plutôt que le « tout tuyau » a été favorisée et permet ainsi une gestion plus rigoureuse et durable de la ressource en eau. Le cours d'eau de l'Iraliot va être lui aussi valorisé.

Autour de la place de l'église, les rues Alexandre Dumas, du Dr. Civiale, Bertrand et du Cap del Lioc ainsi que le square dit St Rémy sont concernés par cette première phase d'aménagement. Le parc dit Fournol va lui aussi connaître d'importantes transformations, 22 places de stationnement verront le jour et permettront de désengorger les ruelles. L'accès des véhicules se fera par la rue Laborie et celui des piétons par la rue du Moine de Montaudon. Les revêtements des sols vont être entièrement repensés avec des matériaux nobles et de qualité. La place de l'église, les bordures et caniveaux seront

pavés de galets éclatés. Les seuils de portes, bordures et couronnements seront en pierre volcanique de Bouzentes et les garde-corps et mobilier urbain en acier Corten. Ces matériaux ont été rigoureusement sélectionnés pour leur qualité, leur respect de l'esthétique et leur approvisionnement possible en local.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre historique, le «Parc Fournol» est ouvert au stationnement de manière provisoire avant la reprise des travaux.

Une dizaine de places sont disponibles pour les véhicules légers, sur la partie remblayée. L'accès se fait exclusivement par la rue Laborie.

Pour connaître le planning des travaux sur cet espace contactez la mairie au 04 71 45 51 75.

Le chantier avance rapidement avec un calendrier prévisionnel bien défini, s'étalant sur 20 mois. Après une pause estivale, les travaux ont repris en septembre. Les prochaines étapes incluent des aménagements importants sur la place de l'église et les rues Civiale et Cap del Lioc, dont les interventions s'étendront jusqu'à mi-2025. Une deuxième tranche de travaux est en cours d'étude.

Investir pour l'avenir

Ce projet représente un investissement de 1,9 million d'euros HT (budget prévisionnel) pour cette première phase, financé à hauteur de 70% par l'État, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la région Auvergne Rhône Alpes et le Département du Cantal. Ces fonds permettent d'assurer une requalification à long terme de notre centre-bourg, pour en faire un espace durable et attractif pour les années à venir. Ces travaux de requalification du centre historique de Vic-sur-Cère touchent à leur fin. Notre village commence à révéler tout son potentiel, et ces aménagements durables offriront un cadre de vie plus agréable pour les habitants et visiteurs. Et permettront, demain, de faire (re) battre le cœur de Vic-sur-Cère.

L'équipe dédiée au projet :

Maîtres d'oeuvres

Atelier du Rouget Simon Teyssou / Cabinet Cros

Assistance maîtrise d'ouvrage

Cantal Ingénierie Territoires

Entreprises de travaux

EATP / Gauthier / C2M / Bois et Paysages

Pour toute question sur le projet n'hésitez pas à contacter la mairie : Marie Amélie PÉAN, cheffe de projet revitalisation centre-bourg petitesvillesdedemain@carlades.fr 04 71 47 89 69



Le pont sur l'Iraliot

Lors du chantier du centre historique, des désordres majeurs ont été révélés au niveau du tablier lors du percement pour passer

les nouveaux réseaux. Accompagné par Cantal Ingénierie & Territoires, la commune a sollicité des financements auprès du Département du Cantal et du CEREMA pour procéder aux travaux de réparation. Le Département attribue 32 665€ compte tenu de l'urgence. Éligible au programme national Ponts, le dossier est en instruction au CEREMA.



Centre historique : *chronologie* *d'une* renaissance

29 novembre 2021

Notification du marché
de conception
et maîtrise d'oeuvre



16 novembre 2023

Notification des
marchés de travaux



15 janvier 2024

Le premier coup de pelle lance
les travaux sur la
parcelle dite du « parc Fournols »



Septembre 2024

Les réseaux place de
l'église sont repris



Novembre 2024

Lancement des études
de la 2ème tranche



1er décembre 2022

Le permis d'aménager
est validé

11 janvier 2024

Réunion publique en présence des
entreprises pour présenter à la population
les objectifs du projet, le calendrier de
travaux et le montage financier

Février 2024

Le square dit St Rémy
commence sa métamorphose

Octobre 2024

Début de la pose des bordures
et canivaux en galets

juin 2025

Fin des travaux
de la première tranche



Quand Vic-sur-Cère rime avec vert : *végétalisation du bourg*



Le végétal occupe une place centrale dans la requalification du centre-bourg. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie tout en valorisant les richesses naturelles locales et s'adapter au changement climatique.



3 valorisations végétales

Le parc Fournol

Dans le parc Fournol, un verger conservatoire sera créé pour maintenir l'âme agricole de cet espace. Ce verger mettra en avant des variétés anciennes et locales de pommiers et poiriers, comme les pommes Pachéroux et les Pigeon de Felgeadou. Ce projet n'a pas seulement pour but de végétaliser, mais aussi préserver la diversité biologique du territoire, tout en faisant découvrir aux nouvelles générations des espèces locales autrefois répandues.

Au pied des façades

De nombreuses vivaces et arbustes locaux seront plantés aux pieds des façades. Cette sélection de plantes permettra de créer un couvert végétal au sol en offrant une continuité visuelle tout au long de l'année. En été, les floraisons saisonnières des vivaces viendront embellir les rues, tandis que les arbustes apporteront une touche de verdure en hiver. Cette démarche est impulsée par la commune dans le cadre des travaux du centre historique. Demain, les habitants qui le souhaitent pourront contribuer à cette végétalisation avec l'aide des services municipaux.

Le square dit St Rémy

Le square St Rémy connaîtra lui aussi son lot de végétal ! Situé près du bâtiment réhabilité de la Fondation Bertrand, cet espace sera aménagé de manière à éveiller les sens des résidents et des visiteurs. Des plantes parfumées et aromatiques, ainsi que des végétaux aux textures et couleurs variées, viendront marquer le rythme des saisons, créant ainsi un lieu propice à la détente et à la contemplation.

Du local, c'est plus responsable : nos élus sur le terrain

La mairie souhaite également s'engager dans une démarche éco-responsable en favorisant des espèces locales. Cette approche permet de créer des espaces paysagers adaptés aux changements climatiques et aux besoins de la faune locale (insectes pollinisateurs par exemple). Pour s'inspirer de ces pratiques, une délégation composée d'élus et d'agents de la mairie s'est rendue en Haute-Loire en juin dernier pour un voyage d'étude.

Lors de cette journée, agents et élus ont visité des sites emblématiques, comme le Conservatoire Botanique National du Massif Central, où ils ont pu découvrir des espèces végétales endémiques et comprendre l'importance de la préservation de la flore locale afin de renforcer la biodiversité.

Le programme comprenait également une halte à Saint-Georges-d'Aurac, village pionnier dans l'aménagement paysager avec des essences labélisées Végétal local®. Ici, les élus ont pu échanger avec leurs homologues locaux et découvrir concrètement comment la plantation d'espèces résistantes aux conditions climatiques difficiles contribue non

seulement à la beauté des espaces, mais suppose aussi des pratiques d'entretien spécifiques et un nouveau regard sur ces plantations à l'aspect « sauvages ».

Le végétal joue un rôle majeur dans la reconquête de l'espace public et la préservation de notre patrimoine naturel. Cette journée sur le terrain a permis d'apporter une expertise précieuse pour guider les futures étapes du projet communal, tout en illustrant l'impact concret des végétaux locaux sur la qualité de vie et son importance écologique. Alors bientôt vous verrez dans nos rues, fleurir des massifs, mais pas avec n'importe quelles plantes, du végétal local !

La marque Végétal local® garantit que les semences et plants sont sauvages et indigènes, issus de collecte en milieu naturel avec une traçabilité géographique. Utiliser ces végétaux d'origine sauvage et locale permet de préserver les écosystèmes, de favoriser les interactions avec les insectes pollinisateurs, de mieux résister aux maladies, et de conserver le potentiel adaptatif grâce à la diversité génétique.

Plus d'infos sur [/www.vegetal-local.fr](http://www.vegetal-local.fr)



roses trémières



Agastaches



pommles
Pachéroux



Épiaires
et bien plus encore



Fondation Bertrand : *au coeur de la cité faire revivre le lien social*



La réhabilitation de la Fondation Bertrand est un projet emblématique qui reflète la dynamique de renouveau que connaît Vic-sur-Cère. Après plusieurs années d'inactivité, ce bâtiment historique, autrefois maison de retraite, a été métamorphosé en un espace mixte innovant, accueillant dix logements seniors dont un logement adapté aux personnes à mobilité réduite, une Maison d'Assistants Maternelles (MAM), un local professionnel accueillant des infirmiers, et une salle communale multi-activités.

Un projet à l'écoute des besoins de la population

La Fondation Bertrand, fermée depuis 2014, située au cœur du village, offrait la possibilité d'un projet structurant. Sa réhabilitation répond à un enjeu majeur pour Vic-sur-Cère: l'accompagnement du vieillissement de la population. Avec 40 % des habitants âgés de plus de 60 ans, la création de logements adaptés, sécurisés et proches des services était une nécessité. La Fondation Bertrand propose aujourd'hui un habitat groupé, conçu pour des seniors autonomes mais nécessitant un environnement adapté, alliant sécurité et vie sociale.

Un lieu de vie moderne et convivial

Avec ses 10 logements de 35 à 87 m², dont 9 gérés par Cantal Habitat, la Fondation Bertrand offre un cadre de vie confortable et sécurisé, en plein centre-bourg. Les résidents bénéficient d'équipements modernes, tels que des douches adaptées, un système de visiophonie et des ascenseurs, le tout dans un bâtiment rénové avec soin. L'espace commun, la salle multi-activités, est un lieu de convivialité, conçu pour favoriser le lien social entre résidents et habitants du village, à travers des ateliers culturels et intergénérationnels.

Un projet au cœur de la revitalisation du centre-bourg

La transformation de la Fondation Bertrand s'inscrit également dans une stratégie plus large de revitalisation du centre de Vic-sur-Cère. En rénovant cet espace en logements et services de proximité, la municipalité entend renforcer l'attractivité du bourg, en y réhabilitant du bâti de caractère et emblématique, tout en répondant à un besoin d'hébergement spécifique.

EN CHIFFRE

10 logements
adaptés
pour séniors
autonomes
et à mobilité réduite

Une
MAM

Maison d'Assistants Maternelles
avec une capacité de
8 enfants

Un local
avec deux infirmières

Un engagement pour l'avenir

Ce projet, réalisé en partenariat avec Cantal Habitat et divers acteurs locaux, est un exemple de mixité sociale et intergénérationnelle. La présence de la MAM aux côtés des logements séniors favorise un échange au quotidien entre jeunes enfants et personnes âgées.

La Fondation Bertrand n'est pas seulement un espace de vie, mais un véritable projet de société, ancré dans une volonté de renforcer le lien social, d'encourager le « bien vieillir », et de dynamiser la vie locale. Vic-sur-Cère continue ainsi de construire un avenir en phase avec les besoins de ses habitants, tout en valorisant son patrimoine.

L'équipe dédiée au projet :

Maîtres d'oeuvres

Brugiroux JB / François Ph / Gilles S / Alric V / Sériac Acoustique / Guivarc'h E

Assistance maîtrise d'ouvrage

Cantal Habitat

Entreprises de travaux

Cantal construction / Auritoit / Théron / Cance / Lavergne / Longuecamp / Brunhes & Jammes / Saurev / Privat / Bois et paysages

1,6M_{HT}

d'investissement
Cantal Habitat et
commune de Vic-sur-Cère

Cantal Habitat : 1 116 942 € TTC

Subventions : 109 000 €

(Europe (FEDER) / État / Action logement)

Emprunts : 800 940 €

Fonds propres : 207 000 €

Commune de Vic-sur-Cère : 602 743 HT

Subventions : 307 171 €

(Europe (Leader) / État / Région / Département / MSA)

Emprunts : 116 340 €

Autofinancement : 179 232 €

PROJET

Label « Petites Cités de Caractère » : *Vic-sur-Cère candidate !*



C'est sous un ciel gris que Vic-sur-Cère a accueilli, ce mardi 22 octobre, la commission d'homologation du label «Petite Cité de Caractère», une étape déterminante dans sa candidature pour l'obtention de ce dernier. Avec enthousiasme et ambition, la municipalité a déployé ses atouts pour convaincre les membres de la commission, dans l'espoir d'obtenir cette distinction. Au travers des temps d'échanges et d'une visite patrimoniale, cette journée a montré l'engagement de la commune dans la valorisation de son histoire et de son patrimoine, tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement et d'attractivité. Le verdict final sera connu en janvier prochain.

Un accueil convivial et une visite inattendue

C'est d'abord autour de spécialités locales (tarte à la tome et carrés de Vic) qu'a été accueillie la commission d'homologation. Les partenaires et élus de la commission se sont ensuite réunis autour de la table où les adjoints ont présenté les grandes lignes des projets de la commune, tout en réaffirmant leur engagement et leur détermination à obtenir le label. Puis, la commission a été conduite de surprise en surprise à travers notre commune. Grâce à l'association Cère Auto Rétro (reconnu par la Fédération Française des Véhicules d'Époque),

c'est à bord de voitures anciennes que les visiteurs ont été emmenés au parc des Sources, où Gaby Vachon, en costume d'époque, les attendait pour rappeler l'histoire de la source, tout en retraçant le passé thermal de Vic.

Après un passage par l'office de tourisme où la direction a présenté l'offre d'accueil du public, la visite s'est poursuivie à pied et avec humour. La Marquise de la Pichette, interprétée par Raphaëlle Matthey pour les «Virées du Sancy», a emmené les visiteurs à la rencontre des personnages historiques qui ont un jour, parcouru les charmantes ruelles de la cité du Carladès.

Le label «Petites Cités de Caractère», un atout pour l'avenir de Vic

Le label « Petites Cités de Caractère » récompense les communes rurales de moins de 6000 habitants, reconnues pour leur richesse patrimoniale et qui s'engagent dans l'attractivité de leur territoire. Il permet d'attirer de nouveaux visiteurs, de dynamiser l'économie locale, mais aussi de préserver et valoriser le patrimoine culturel des communes candidates. Il favorise également l'appropriation du patrimoine par les habitants. Pour Vic-sur-Cère obtenir ce label serait une véritable reconnaissance du travail accompli par la municipalité, ses partenaires et les habitants dans la sauvegarde de son patrimoine, et ouvrirait de nouvelles perspectives en matière

de tourisme et de développement local. Enfin, la commune s'est récemment engagée dans l'élaboration d'un « Site Patrimonial Remarquable », un critère obligatoire pour obtenir ce label.

Le projet a été mené avec le soutien de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès et de la Banque des Territoires dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain ». À Vic, c'est tout une équipe passionnée qui a œuvré pour présenter la commune sous son meilleur jour.

Verdict en janvier

Après cette journée riche en découvertes, un temps d'échange a permis à la commission de poser toutes ses questions et relire la charte d'engagement. La délibération finale, cependant ne sera rendue qu'en janvier prochain, après une

instruction par les commissions régionale et nationale. D'ici là, il ne reste plus qu'à « croiser les doigts » pour que Vic-sur-Cère rejoigne prochainement les nombreuses communes déjà labélisées et marque une nouvelle étape dans la valorisation et le développement de son territoire.

Révéler l'identité de Vic-sur-Cère

En amont de cette journée, un travail important a été réalisé pour donner de l'ampleur à la candidature de la commune. Un dossier a été produit, reprenant les qualités de son cadre de vie, ses services mais aussi la richesse culturelle de son territoire avec l'appui du CAUE. Un dossier construit autour de la thématique « la terre du vert, du gris et du bleu » pour souligner les caractéristiques propres à Vic sur Cère : son milieu naturel remarquable, sa terre volcanique et enfin sa source et ses cours d'eau.



Une journée sur le terrain

Dans la phase de préparation de la candidature un échange d'expérience a été organisé avec la commune de Vic-le-Comte dans le Puy-de-Dôme, avec qui nous partageons plusieurs points communs. Le 16 juillet une petite délégation de Vic-sur-Cère s'y est rendue afin d'échanger sur la démarche Petites Cités de Caractère, mais aussi sur le programme Petites Villes de Demain et diverses actions engagées en faveur de la conservation du patrimoine.

Requalification de la traversée de Vic-sur-Cère : faire des contraintes, un atout



Depuis plusieurs années, l'État (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement), la commune de Vic-sur-Cère, la Communauté de communes Cère et Goul, et leurs partenaires travaillent de concert sur la définition technique et budgétaire du plan de circulation du centre-bourg et de l'aménagement de la RN122.

Pour rappel, l'objectif du projet est de fluidifier et sécuriser la circulation dans la traversée de Vic-sur-Cère tout en intégrant les mobilités douces et en améliorant le cadre de vie ainsi que la connexion entre le bourg historique et les quartiers allant jusqu'à la gare.

Le schéma retenu consiste à créer deux voies différenciées par sens unique :

- Dans le sens Lioran > Aurillac sur l'avenue du Docteur Lambert / Duclaux,
- Dans le sens Aurillac > Lioran en passant par les rues Max Mabit Fournier / Murat Sistrières / 14 juillet 1789.

L'étude d'avant-projet, enrichie de la consultation des parties prenantes locales (riverains, associations, commerçants) a été livrée fin 2023. Pour les partenaires, cette étape est capitale car elle permet de développer l'adhésion du plus grand nombre.

Rappelons que dès 2019, une concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme s'est tenue et des ateliers de concertation ont permis de faire remonter les priorités des habitants.

Depuis, la démolition de la station d'essence, l'étude des réseaux à reprendre sous la route, et l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement du carrefour à l'entrée nord de la ville, marquent des avancées importantes du projet.

Après cette phase « d'avant-projet », la prochaine étape pour 2025 est la phase « projet », qui permettra d'établir des plans précis et définitifs et de préparer les marchés de travaux. En parallèle le plan de financement sera affiné afin d'obtenir des fonds complémentaires à l'enveloppe allouée par l'Etat de 6,8M d'€. Le coût global est estimé aux environs de 8M d'€. Les travaux se réaliseront à partir de 2026. Ce temps d'études et de procédures réglementaires peut paraître long, cependant il est inéluctable et sera garant de la qualité de ce projet ambitieux et porteur de retombées.



Plus d'informations sur
auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

« Je fais des travaux » ce qu'il faut savoir.

Vous souhaitez réaliser des travaux sur votre propriété ? Avant de vous lancer dans votre projet il est essentiel de connaître les procédures d'urbanisme qui s'appliquent à tous. La plupart des travaux nécessitent une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire. Dans cette page découvrez les principales informations pour vous accompagner au mieux dans la réussite de votre projet.

Vous devez tout d'abord vous renseigner auprès de la mairie pour savoir si votre projet se situe dans un secteur protégé (Monuments Historiques) ou à risques naturels (inondations, chutes de blocs, glissements de terrain...)



Découvrez plus d'informations sur
service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578

Toiture
(réfection et/ou modification de toitures) : **DP**
Auvent, préau
< 5m² : aucune formalité
< 20m² : **DP**
> 20m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation
< 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
< 20m² : **DP**

Panneaux solaires
Parabole
fenêtre de toit

DP

Ravalement facade
Changement portes
et fenêtres
Peinture des menuiseries

DP

Veranda, terrasse couverte
< 5m² : aucune formalité
< 20m² : **DP**
> Si accolée à la maison et
< 40m² : **DP**
> 20m² : **PC**

Abril de jardin
< 5m² : aucune formalité
< 20m² : **DP**

DP

Garage
< 5m² : aucune formalité
< 20m² : **DP**
> 20m² : **PC**

Piscine
< 10m² non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
< 100m² ouverte : **DP**
> 100m² avec couverture et < 1,80 de haut : **DP**

DP

Clôture, portail, mur

DP

Terrasse ou plateforme
Sans surélévation ni fondation
Surélevée et/ou avec fondation profondes et/ou < 5m²
aucune formalité
Surélevée et/ou avec fondation profondes < 20m² : **DP**
Surélevée et/ou avec fondation profondes > 20m² : **PC**

DP Déclaration préalable

PC Permis de construire

***Cas général**

A NOTER

Les prochaines dates à retenir...

Mardi 10 décembre Réunion publique – concertation du projet d'aménagement de la RN 122 entre Vic-sur-Cère et Thiézac

Les services de la DREAL viendront présenter les travaux d'étude d'amélioration de la RN122 entre Vic-sur-Cère et Thiézac.

Centre Culturel du Carladès à 18 h

Vendredi 13 décembre Lancement des illuminations de Noël.

Mise en lumière du sapin et ouverture de la boîte aux lettres du Père-Noël.

Place de l'Hôtel de Ville à 18h

Lundi 23 décembre Après-midi de Noël de l'ASEC

Balades en poneys, contes et chants, ateliers décorations et arrivée du Père Noël. Buvette et délices de Noël sur place. Et spectacle pyrotechnique.

À partir de 14h30 Place du Carladès

4 janvier 2025 Voeux du Maire

Salle polyvalente à 19h

18 janvier 2025 Repas des aînés

Le CCAS de la commune offre chaque année aux aînés (+ de 70 ans) un repas de fête. Pour ceux qui ne peuvent pas y assister ils bénéficient de chèques cadeaux d'une valeur de 18€ à valoir chez les commerçants participants.

Salle polyvalente à 12h30

Du 18 janvier au 10 février 2025 Exposition photographique en hommage à Georges Pompidou

À l'occasion du 50e anniversaire de la disparition de Georges Pompidou, le Conseil départemental rend hommage à cette personnalité cantalienne à travers une exposition photographique.

**Salle d'honneur de la mairie aux heures
d'ouverture habituels.**

Des partenaires aux côtés de Vic-sur-Cère dans la réalisation des projets

Fondation Bertrand



Revitalisation du centre-bourg

